

Le Conseil fédéral
Département: DFI
Service: SLR


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR
Guide juridique sur la discrimination raciale

Contact Plan du site DE **FR** IT RM EN

Recherche

Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale
Informations à l'intention des centres de conseil (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f122.html>)

Informations à l'intention des centres de conseil

La plupart des cantons disposent d'une offre de conseil à l'intention des personnes victimes de discrimination raciale. Les compétences des centres de conseil sont toutefois variables d'un canton à l'autre. Certains fonctionnent comme centre de premier conseil et de tri, tandis que d'autres fournissent des conseils spécialisés, voire une assistance juridique, y compris en qualité de partie.

Conseiller les personnes directement concernées, leurs proches et d'éventuels témoins est complexe et ne s'improvise pas. Il faut des connaissances et compétences interdisciplinaires dans les domaines psychosocial et juridique ainsi que la capacité d'offrir un accompagnement et un soutien dans le règlement d'un conflit. Ces trois aspects (psychosocial, juridique et accompagnement) ne peuvent être abordés séparément et doivent interagir dès le départ. Les spécialistes des centres doivent en outre pouvoir s'appuyer sur un vaste réseau et bien connaître les autorités et institutions locales.

La qualité du conseil, en particulier sur le long terme, repose sur les compétences et qualifications spécialisées du personnel, mais aussi sur un cadre conceptuel, organisationnel et institutionnel précis. Il y a notamment lieu de définir et de communiquer clairement la mission et le rôle du centre de conseil (par exemple s'il adopte une approche plutôt axée sur la voie judiciaire [défense, qualité de partie] ou sur la médiation). Les critères de qualité peuvent être consultés dans l'aide-mémoire publié par le SLR.

Les points suivants concernent uniquement la phase du premier entretien et du tri. En fonction du domaine et du type de discrimination, d'autres procédures peuvent toutefois entrer en ligne de compte.

Rôle du droit dans la consultation